

# Valorisation contractuelle de l'innovation en santé

Formation du 14 avril 2016

Aujourd'hui plus que jamais, l'innovation en santé ne s'envisage que dans sa dimension partenariale public-privé, privé-privé et public-public. Le contrat est devenu un outil au service de la rationalisation des coûts et du risque et de la circulation de l'innovation jusqu'à son but ultime, le patient.

## Objectifs :

- ❖ Vous insuffler ou renforcer votre culture juridique opérationnelle
- ❖ Vous permettre de gagner en autonomie dans le cadre de vos négociations contractuelles en vous aidant à déjouer certains pièges

## Programme :

Durant cette journée de formation, les intervenants traiteront sur un mode interactif notamment les sujets suivants :

### 9h30 : début du programme

- ❖ Définition du modèle contractuel adapté (collaboration, licence, MTA...)
- ❖ Spécificités du contrat de valorisation dans le domaine de la santé
- ❖ La Technologie objet du contrat (conditions de protection, titularité des droits, notamment dans le cas d'inventions réalisées par des salariés/agents publics, copropriété des brevets et des inventions non brevetées)
- ❖ Technique juridique de concession des droits sur la Technologie objet du contrat
- ❖ Moyens juridiques pour faire vivre le partenariat
- ❖ Aspects économiques et commerciaux – milestones, redevances, gestion des coûts de la recherche et aspects fiscaux
- ❖ Gestion de la sortie ou de la fin de contrat

Les intervenants proposeront aux participants de terminer la journée de formation par un atelier de négociation sous la forme d'un jeu de rôle.

### **17h00: fin du programme**

---

**Public :** CEO, directeurs généraux, responsables Business Development, directeurs juridiques/juristes, directeurs/juristes propriété intellectuelle, chercheurs, responsables de la valorisation, Chief Strategy Officers, Chief Scientific Officers...

**Format :** 1 journée - Plénière et acquisition par la pratique et la réflexion

**Tarif :** 990 € HT par personne - Réduction possible à partir de 3 inscrits de la même société.

## **Intervenants**

**Jérôme PASSA** agrégé de droit privé, est professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et avocat au barreau de Paris, associé fondateur du cabinet Passa Guillot de Haas. Spécialiste réputé du droit de la propriété intellectuelle et, notamment, du droit des brevets et du savoir-faire, il exerce sa pratique à travers des consultations aux entreprises et la conduite de contentieux judiciaires.

**Alexandra CARREL** avocat aux Barreaux de Paris et Genève.

Alexandra Carrel a développé son expertise en innovation et transfert de technologies dans le domaine des sciences de la vie, notamment dans le cadre de ses précédentes fonctions de Secrétaire général d'Inserm Transfert, filiale de l'Inserm.

Alexandra Carrel conseille des entreprises ainsi que des institutions académiques et leurs chercheurs dans le cadre du développement, de la fabrication et de la distribution de produits. Elle accompagne également ses clients dans le cadre d'opérations de création, financement, acquisition ou restructuration de sociétés, sur les aspects contractuels et de propriété industrielle, ainsi que pour des opérations d'externalisation de projets.

## **A NOTER – FORMATIONS « INTRA-ENTREPRISE »**

**Nous vous proposons de réaliser des formations dédiées à votre structure, sur mesure qui vous permettront d'impliquer vos différents départements dans l'objectif de favoriser le partage d'expérience intra-laboratoire et la confidentialité.**

**Pour vous inscrire, merci de contacter :**

Emmanuelle Berrebi  
[eberrebi@pharmaceutiques.com](mailto:eberrebi@pharmaceutiques.com)  
01 43 34 73 15